

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
12/04/2022

Dossier complet le :
27/04/2022

N° d'enregistrement :
2022-6075

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une aire de stationnement 0,81 ha liée à la ZAE Val du Loir, au Nord-Est de la commune de La Chartre sur le Loir

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Loir Lucé Bercé

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Hervé RONCIERE, Président

RCS / SIRET

2 | 0 | 0 | 0 | 7 | 0 | 3 | 7 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|--|
| 41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. IOTA : 2.1.5.0. (Porter à connaissance Loi sur l'Eau) | Aire de stationnement ouverte au public composée de 219 places en lien avec la ZAE Val du Loir. Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles) - Porter à connaissance de modification déclaration Loi sur l'Eau validée en 2004. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'une aire de stationnement de 0,81 ha au Nord-Est de la commune de La Chartre sur le Loir (Sarthe).

Cet aménagement sera composé des éléments suivants :

- 219 places de stationnement ;
- Noue de rétention/régulation avec zone de décantation (gestion pluviale par infiltration techniquement non réalisable du fait de la présence d'une nappe).

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra de répondre à la demande en hausse de stationnement au sein de la ZAE Val du Loir sur la commune de La Chartre sur le Loir notamment avec le développement de l'entreprise de « Atelier du Maroquinier ».

Enjeux économiques pour la ZAE Val du Loir gérée par la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux pour ce projet consistent en :

- Création de voirie, stationnements ;
- Création d'espaces verts ;
- Création de massifs drainants sous les aires de stationnement (gestion pluviale par infiltration dans le sol en place).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Zone de stationnement pour la ZAE Val du Loir existante au vue du développement d'entreprises situées dans la zone.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

Porter à connaissance de modification d'un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement

PLUI Loir Lucé Bercé

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--------------------------------------|-----------|
| Superficie emprise ZAE Val du Loir : | 4,58 ha |
| Superficie emprise du projet : | 0,81 ha |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAE du Val du Loir - Route de Ruillé
72 340 – LA CHARTRE SUR LE LOIR

Parcelle cadastrale :

Section ZB n°98

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°58'85"08 Lat. 47°74'07"86

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet s'inscrit dans la ZNIEFF n°520007289 "Vallée du Loir de Pont-de-Braye à Bazouges sur Loir (ZNIEFF type 2). La parcelle concernée par le projet fait partie d'une déclaration Loi sur l'Eau antérieure (2004). Cette parcelle est une jachère de moins de 5 ans (remblai défini par OFB 72) dernièrement cultivée en colza d'hiver (RPG - 2018). La ZNIEFF est recensée pour sa structure paysagère en lien avec la Vallée du Loir. Le projet aura un impact positif avec la végétalisation en bord de ruisseau de Dauvers. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Zone humide de type prairie humide pré-localisée selon la cartographie de la DREAL des Pays de la Loire et également par le SAGE Huisne. Expertise zone humide réalisée par OFB 72 avec comme conclusion l'absence de zone humide sur le secteur d'étude. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPR Inondation "Le Loir" approuvé par arrêté préfectoral n° 00-3862 du 13 Septembre 2000. Secteur du projet non concerné par une zone réglementaire |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | FR5200647 : « Vallée du Narais, Forêt de Bercé et Ruisseau du Dinan » - à 9 km du projet à l'Ouest FR5200651 : « Carrières souterraines de la volonière » - à 5 km du projet à l'Est |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Impact seulement au droit du site, faible étant donné l'écosystème de cette prairie permanente remaniée (remblai) et sous influence anthropique (prolongement de la ZAE Val du Loir). |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Prairie permanente transformée en espace urbanisé (aire de stationnement) en lien avec la ZAE Val du Loir. Cette modification d'habitat était déjà prévue et acceptée dans le dossier de Déclaration Loi sur l'Eau accepté en 2004. Le secteur d'étude correspond en partie à la tranche 2 de la ZAE Val du Loir. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Risque de gonflement et retrait des argiles : aléa faible sur la zone d'étude. Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe sur la zone d'étude. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Lié à l'activité socio-économique de la ZAE Val du Loir. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Lié à la phase chantier. Lié à l'activité socio-économique (zone de stationnement pour la ZAE Val du Loir). |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet engendrera des vibrations seulement lors de la phase de chantier. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Eclairage de la future aire de stationnement. |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Eaux pluviales, avec ouvrage de rétention et de régulation (noue et noue plantée pour la surverse). |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Lié à la phase chantier (évacuation des déchets de chantier sur des plateformes spécialisées). Lié à l'activité socio-économique (Zone de stationnement pour la ZAE Val du Loir) avec dépôt ordures ménagères sur lieu public. |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Modification d'un usage paysager à un usage socio-économique (zone de stationnement pour la ZAE Val du Loir) initialement prévue dans le Dossier Loi sur l'Eau accepté en 2004. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans Objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans Objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Gestion des eaux pluviales avec mesures compensatoires liées à l'imperméabilisation de la parcelle :

- Aucun réseau de collecte. Travail sur la topographie avec une pente orientée de 0,5 % (ruissellement) vers la noue de rétention.
- Noue de rétention / régulation de 255 m³ avec rejet régulé à 3 l/s/ha au ruisseau de Dauvers. (Faible profondeur afin d'éviter tout contact avec la nappe.
- Noue plantée pour gérer les éventuelles surverses afin de limiter les départs de Matières En Suspension vers le ruisseau de Dauvers.

Gestion du paysage :

- Végétalisation (essence locale à privilégier) du parking entre les allées et entre la voie d'accès et le parking.
- Végétalisation des abords du parking en remplacement de la parcelle cultivée précédemment.
- Aucune extension d'imperméabilisation ne sera prévue dans le prolongement du futur parking. La parcelle sera laissée à son état naturel et ne fera plus partie de l'emprise de la zone artisanale du Val de Loir; Toutefois, l'entretien sera réalisé par la communauté de communes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale car il n'entraîne pas d'incidence notable sur son environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Dossier Loi sur l'Eau "Aménagement d'un parking ZAE Val du Loir - 72 340 LA CHARTRE SUR LE LOIR"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Montval sur loir

le, 26/04/2022

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

